



DECISION N° 2024-180

Prestations de services et d'animations pour les activités réalisées au sein l'Espace citoyen Saint-Gaudérique Firmin Bauby de la Ville de Perpignan pour la période de janvier à mars 2024.

Direction des Maisons de Quartier

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

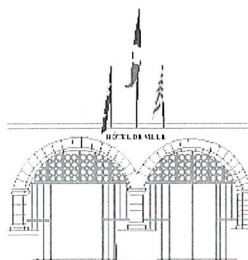
Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire,

Considérant qu'au terme de consultations organisées selon la procédure adaptée en application des articles : L 2123.1 et R 2123.1-3° du Code de la commande publique, il convient de conclure un marché relatif à des prestations de services et d'animations socio-culturelles pour la période de janvier à mars 2024 pour les activités organisées au sein de l'Espace citoyen Saint-Gaudérique Firmin Bauby de la Ville de Perpignan.

ARTICLE 1^{er} :

De conclure des conventions de prestation de service et d'animation pour un montant total de **1 800 € TTC**.

- **Ateliers d'aérobic par l'association Cardio boxe 66**, 3 rue Louis Torcatis, 66690 Saint-André, pour un montant de **600 € TTC**. Cette activité se déroule sur 10 séances et permet de pratiquer une activité physique par le biais de la boxe. Cette activité se destine à un public adulte.
- **Ateliers d'arts plastiques par l'association Aracabes**, 20 rue des Romarins, 66330 Cabestany, pour un montant de **390 € TTC**. Ces 8 ateliers doivent permettre d'enrichir la créativité, la culture personnelle et l'imaginaire des participants.



- **Ateliers d'éveil par l'association Jocs de llenga d'aquí de Noria Palé Fillatreau**, 8 rue des Pervenches, 66180 Villeneuve-de-la-Raho, pour un montant de **660 € TTC**. Mis en œuvre de 6 ateliers d'éveil parents-enfants au sein de l'espace citoyen Saint-Gaudérique Firmin Bauby. Il s'agit de mettre en place un temps d'échange et de partage sur des thématiques concernant la petite enfance, l'accompagnement des fonctions parentales des familles d'accueil.
- **Ateliers d'expression corporelle par l'artiste photographe Isabelle Casanovas**, 29 rue René Bazin, 66100 Perpignan, pour un montant de **150 € TTC**. Ces 3 ateliers permettent aux enfants d'identifier les principales émotions et à les exprimer, favoriser les liens parents-enfants par des intentions et actions bienveillantes.

Soit un montant total de 1 800 € TTC.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **30 JAN. 2024**

ID Télétransmission : 066-216601369- 20240130-186666- AU-1-1

Accusé reçu le : **30 JAN. 2024**

Affiché le : **30 JAN. 2024**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

